

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 DECEMBRE 2018

ARRONDISSEMENT
DE NIMES

Date d'affichage :

PROCES VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le onze du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique NOVELLI, 1^{er} Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Berta PEREZ, Monsieur Xavier PERRET, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Alex DUMAGEL, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Christophe SEVILLA, Monsieur Serge GILLI, Madame Alice MATTERA, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Bruno VIGUÉ, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Danielle DECIS, Madame Lauris PAUL, Monsieur Frédéric BRUNEL, Madame Julie FERNANDEZ, Madame Vanessa BERJON, Monsieur Benjamin GUIDI, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Patricia BONARDI, Madame Dominique MARTIN, Madame Frédérique CORDESSE, Monsieur Christophe LEFEVRE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Monsieur Joël PASSEMARD, qui a donné procuration à Monsieur Benjamin GUIDI
Monsieur Cédric SANTUCCI, qui a donné procuration à Monsieur le Maire Eddy VALADIER
Madame Christine BORRY, qui a donné procuration à Madame Dominique NOVELLI
Monsieur Gilbert COLLARD, qui a donné procuration à Monsieur Christophe LEFEVRE

Absents : (excusés) Monsieur Alfred MAURO, Monsieur Christian BALLOUARD, Madame Catherine POUJOL, Conseillers Municipaux.

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Danielle DECIS désignée, prend place au Bureau.

Eddy VALADIER : Le quorum étant atteint, nous pourrions délibérer valablement.

Chacune et chacun d'entre vous avez bien évidemment reçu l'ordre du jour de ce Conseil municipal avec la note explicative de synthèse.

Deux délibérations supplémentaires ont été rajoutées sur vos tables pour des éléments du SMEG transmis, dans la matinée.

Comme à l'habitude, si vous n'avez pas le temps en cours de séance d'analyser ces délibérations, on pourra suspendre la séance quelques minutes, si vous le jugez nécessaire.

Approbation du procès-verbal des débats du 6 novembre 2018

Eddy VALADIER : Vous avez reçu le procès-verbal des débats du Conseil municipal du mardi 6 novembre.

Est-ce que ce dernier appelle des remarques de votre part ? Pas de remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

1. Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par Monsieur le Maire

Eddy VALADIER : Délibération numéro 1, il s'agit des informations données au Conseil municipal relatives aux décisions prises par moi-même ou les adjoints de la Ville.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

2. Signature d'une convention relative au Projet Educatif Territorial et de son annexe « plan mercredi »

Eddy VALADIER : Délibération numéro 2, qui vous est présentée par Madame Dominique NOVELLI.

Dominique NOVELLI : Merci. Donc il s'agit de faire vivre le PEDT (Projet Educatif Territorial) que nous avons depuis 2014 quand nous nous étions passé à la réforme des rythmes scolaires à quatre jours et demi et à chaque fois qu'il y a un changement, nous faisons vivre ce plan éducatif territorial, qui consiste à mettre en cohésion le parcours éducatif de l'enfant avec les temps extra et périscolaire.

Donc là, nous allons y ajouter les « plans mercredi ». C'est un projet qui nous a été proposé par le Gouvernement, il y a peu de temps, par notre ministre de l'Éducation, qui nous permettra de bonifier les matinées des mercredis. C'est financé, cela nous permettra de bonifier les activités que nous allons mettre en place les mercredis matins. Ce sera notamment des activités culturelles, sportives et autour de notre patrimoine.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Signature d'une convention entre la Ville de Saint-Gilles et l'association « Maison des Vins d'Appellation de Saint-Gilles » (MDVA)

Eddy VALADIER : Délibération numéro 3, qui vous est présentée par Madame Géraldine BREUIL.

Géraldine BREUIL : Il s'agit en effet, dans le cadre de la rénovation et de la revalorisation du centre historique de Saint-Gilles d'une association. L'association « Maison des Vins d'Appellation de Saint-Gilles » a souhaité s'installer dans les locaux récemment rénovés face à l'Abbatiale pour y monter un point de vente producteur et valoriser ainsi le travail de nos vignerons saint-gillois dans ces locaux.

Dans le cadre de ce projet, un investissement évalué à 65 000 € est nécessaire et l'association nous sollicite ainsi que Nîmes Métropole pour cofinancer ce projet d'investissement à hauteur de 50 %, pour aménager le point de vente. Cette association regroupe huit domaines viticoles de Saint-Gilles.

Il est donc demandé d'attribuer cette subvention d'un montant pour la Ville de 32 500 €, sujet de cette convention financière qui sera signée entre la Ville et l'association « Maison des Vins d'Appellation de Saint-Gilles ».

Eddy VALADIER : Merci, Madame BREUIL.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Extension du périmètre d'intervention de la Commission d'Indemnisation Amiable (CIA)

Eddy VALADIER : Délibération numéro 4, je cède la parole à Monsieur Xavier PERRET.

Xavier PERRET : Il y a un an jour pour jour, on votait la création de la commission. Le 20 février, on avait approuvé le règlement et en fait, on a tout simplement oublié la place de la République.

Donc, il convient de rectifier et régulariser cette omission.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur PERRET.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Budget Primitif 2019 du budget principal de la Ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération numéro 5. Il s'agit du budget primitif 2019 du budget principal de la Ville de Saint-Gilles qui s'arrêtera à la somme de 17 456 776 € en dépenses comme en recettes pour la section de fonctionnement. Il y a un peu plus près de 6 millions pour les dépenses d'investissement.

Je vous ai préparé un petit powerpoint de ce document, pas du tout indigeste mais copieux pour vous donner les grandes orientations qui ont guidé l'établissement de ce budget.

Vous me permettrez tout d'abord d'analyser nos dépenses de fonctionnement tout en considérant que la cible fixée par l'Etat, vous le savez, notamment pour les plus grandes collectivités de notre pays est de maîtriser les dépenses réelles de fonctionnement et la Direction générale des finances publiques a fixé à plus 1,2 %, je dirais, la bonne gestion d'une collectivité.

Vous le voyez sur le tableau qui vous détaille par chapitre nos dépenses de fonctionnement, celles-ci seront limitées à une hausse de 0,68 %, soit la moitié de la cible fixée par l'Etat avec des variations somme toute modestes pour l'ensemble des chapitres, vous le voyez :

- charges à caractère général : une augmentation de 3,71 % ;
- charges de personnel, on pourra dire, compte tenu de la variation qu'on est à iso-dépenses ;
- atténuation de produits mais vu le montant de la ressource, c'est peu significatif -46 % ;
- autres charges de gestion courante : 1,93 % ;
- les charges financières supportées par la Ville ne seront pas impactées par ce budget 2019 et les charges exceptionnelles diminueront d'environ 30 000 €, ce qui somme toute produit des dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles à hauteur de 15 593 330 €, soit comme je vous le disais une variation de 0,68 %.

Bien évidemment, lorsqu'on parle de dépenses, il faut parler de recettes puisque les budgets des collectivités se doivent d'être votés à l'équilibre.

En matière de recettes, là aussi j'ai fait noter des recettes quasiment stables même si elles sont en diminution de 1,64 %, vous le voyez chapitre par chapitre :

- atténuation de charges : une augmentation de 28 % mais on est sur un volume de ressources de l'ordre de 10 000 € supplémentaires, c'est peu significatif ;
- les produits des services et des domaines : -3,3 %, une baisse de 20 000 € ;
- impôts et taxes : -2,24 % ;
- dotation et participation : -0,16 % ;
- autres produits de gestion courante : on est sur des sommes modestes (30 000 €), pas de variation : ce qui aboutit à des recettes réelles de fonctionnement de 17 267 800 €.

Je crois qu'on peut considérer, à ce stade de la présentation, que notre budget de fonctionnement est maîtrisé comme il l'est depuis désormais quatre exercices budgétaires, il varie peu.

Cela conduira à un excès brut de fonctionnement prévisionnel de plus de 2 millions d'euros qui s'établit au moment du vote du budget à 2 284 660 €. Bien évidemment, c'est la différence entre nos produits et nos dépenses.

La logique, vous le savez, de notre gestion budgétaire, elle est à la fois de maintenir, voire sur certains domaines, de développer les services rendus au public mais tout de même en aboutissant à une maîtrise de notre budget de fonctionnement pour nous permettre d'inscrire chaque année notamment en dépenses nouvelles d'équipements les projets qu'attendent les Saint-Gilloises et les Saint-Gillois.

Cette année encore, nous rajouterons au budget déjà existant de nouvelles dépenses en matière d'équipements de l'ordre de 4 431 000 €. Bien évidemment, vous les connaissez, il y a des projets en cours de finalisation, à noter en particulier l'école des Calades dont les travaux ont démarré cet été mais qui s'étendront jusqu'à l'été prochain. C'est Madame NOVELLI qui suit ce dossier. La salle Cazelles qui se termine et qu'on pourra inaugurer, je l'espère, à la fin de l'hiver ou au tout début du printemps, il nous reste encore quelques travaux à faire.

L'Abbatiale, je ne vous en parlerais pas puisque comme vous le savez, nous aurons le plaisir d'inaugurer la fin des travaux de la façade occidentale ce vendredi à 18h, avec un spectacle sons et lumières qui sera proposé pendant tout le weekend aux Saint-Gilloises et aux Saint-Gillois mais aussi, j'en suis certain, à beaucoup de nos concitoyens gardois qui viendront de villages voisins.

C'est un constat qu'on peut faire tous les jours même si je sais que cela occasionne quelques difficultés mais nous avons lancé un grand projet de rénovation et d'aménagement de notre centre-ville, il a commencé au mois de septembre, il se poursuivra jusqu'à mi 2019.

Je rappelle c'est plus de 5 millions d'euros que nous investissons notamment sur notre boulevard Principal et sur l'avenue Griffeuille et puis, des nouveaux projets que nous avons initiés en matière de propreté. Il faut que nous fassions l'acquisition de nouveaux matériels pour nos services.

Bien évidemment, vous le savez, c'est un point important de nos engagements électoraux vis-à-vis de nos concitoyens, un accent tout particulièrement fait sur la rénovation et la réhabilitation de nos écoles, notamment la toiture de l'école Victor-Hugo qui a été financée à 80 % par l'Etat au titre de la dotation Politique de la Ville.

Madame NOVELLI avait réunion la semaine dernière avec notre maître d'œuvre pour lancer le projet de la réhabilitation de l'école Jean-Jaurès là aussi, avec des financements de près de 80 % par l'Etat.

Un projet qui nous tient à cœur qui sera conduit sur plusieurs exercices mais pour lequel dès cette année, on lance le concours d'architecture, c'est-à-dire la réalisation d'un futur et nouveau musée jouxtant les espaces claustraux. Le concours d'architecte est lancé, nous devrions avoir les premières esquisses en milieu d'année pour faire un choix architectural et lancer le projet définitif.

On le sait, la Ville Saint-Gilles est une ville qui manquait d'équipements publics. Elle manquait aussi d'équipements publics en matière sportive. Aujourd'hui, on a deux stades de football. C'est bien insuffisant vu la population que nous comptons (près de 14 000 habitants) et mon collègue Alex DUMAGEL avait proposé à l'équipe que j'anime de créer un terrain synthétique au niveau du stade d'Espéran à la place du terrain stabilisé.

La création de ce stade de football synthétique, c'est des travaux que nous espérons voir commencer au printemps pour une mise en activité dès la saison 2019-2020.

En matière sportive également et après avoir rénové trois cours de terrain de tennis, nous nous sommes engagés dans la création de deux terrains de tennis couverts. Le choix qui a été préétabli avant que nous lancions la consultation d'un maître d'œuvre a été travaillé, bien évidemment, par mon collègue Alex DUMAGEL mais aussi par mon collègue Jean-Pierre GARCIA, ancien président du Tennis Club.

Si on se préoccupe des aménagements urbains du cœur de ville, on ne se désintéresse pas pour autant de la périphérie. Je ne rappellerais pas le nombre de voies, de lotissements que nous avons rénovés, dernièrement le lotissement de la Pimpoune, les travaux route de Beaucaire sont en train de se terminer, la rue Eyminy, l'impasse des Glycines.

On va poursuivre aussi nos travaux d'aménagement urbains, je dirais, hors cœur de ville, notamment au travers de trois nouveaux lotissements : le lotissement Labracat, le lotissement Le Rastel et le lotissement Plein Soleil et puis, vous savez, il y a aussi un lourd projet qui nous anime autour de la réhabilitation de notre centre historique au travers du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés et à côté des chantiers qui se terminent, notamment celui de l'îlot face à l'Abbatiale, vous savez que ce projet comporte la réhabilitation de 14 îlots et nous verrons l'année prochaine d'autres îlots se terminer. Je pense à celui situé boulevard Gambetta à l'ancien immeuble Groupama et d'autres qui sont en cours ou qui vont s'engager en centre historique.

Donc, un budget de fonctionnement que nous maintenons quasiment à l'équilibre par rapport à celui de 2018, ce qui nous permet d'avoir un budget primitif 2019 en matière d'équipements toujours autant dynamique.

Si on parle de budget, je le sais, chacune et chacun d'entre vous êtes toujours aussi intéressés par la façon dont on finance ce budget et cela me paraît bien logique comme le sont nos concitoyens.

En matière de dettes et d'emprunts nouveaux, nous n'emprunterons pas plus que ce que nous rembourserons à quelques milliers d'euros près. Ce qui nous permet et nous l'avions vu au moment du vote du compte administratif d'avoir dans cette ville un budget qui permet un remboursement prévisionnel de sa dette sur quatre ans alors que la cible pour les collectivités est de ne pas dépasser douze ans. Donc notre capacité à rembourser notre dette est excellente, c'est aussi parce que nous avons su tout au long de ces exercices budgétaires sur lesquels nous avons eu à nous prononcer une vigilance à ne pas augmenter notre dette et vous le voyez, j'avais demandé à notre directeur financier de me faire un bilan sur la dette – je n'aime pas le mot héritage – qui existait au moment de notre élection, c'est le 1^{er} janvier 2014, vous le voyez, elle était de 12 678 000 €. Au 1^{er} janvier 2019 c'est-à-dire lorsque nous aurons voté ce soir, je l'espère, ce budget, la dette de la Ville est de 12 135 000 €. En clair, on investit beaucoup et on maintient notre dette, voire on l'améliore un petit peu. Du coup, nous aurons encore cette année un recours à l'emprunt extrêmement limité.

Vous savez aussi, mes chers collègues, être en fonction d'animer une équipe municipale, de diriger une commune comme celle de Saint-Gilles, cinquième ville du Département, deuxième ville de l'Agglomération, c'est aussi toujours de se préoccuper de nos engagements électoraux et je crois qu'aujourd'hui bien évidemment et cela me paraît tout à fait légitime, nos concitoyens sont très attachés à ce que leurs élus, lorsqu'ils sont en exercice s'évertuent à respecter leurs engagements électoraux.

Nous en avons fait le point d'étape – je ne dirais pas le bilan – lors du moment du rapport d'orientation budgétaire en matière d'équipement et je ne vous rappellerai pas tous les travaux qui ont été réalisés ou qui sont en cours de réalisation.

Il y en avait un qui me tenait très à cœur parce que vous savez, c'est aussi ma formation professionnelle que de traiter de la finance, nous nous étions engagé à baisser la fiscalité à Saint-Gilles, fiscalité bien évidemment que nous avons jugée part trop importante au moment de notre élection en 2014. Alors évidemment, baisser la fiscalité, c'est aussi retrouver des marges de manœuvre. Cette fiscalité, dès 2014, nous avons décidé de la baisser de 1 % sur les trois taxes (taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti et taxe d'habitation).

On s'évertue notamment avec mes collègues de l'Agglomération de faire en sorte que ce cercle vertueux de bonne gestion de la dépense publique, il soit exercé aussi sur les compétences que nous avons transférées à l'Agglomération. C'est comme ça qu'avec mes collègues maires de l'Agglomération, on aura réussi également pour la Ville de Saint-Gilles entre 2015 et 2018 à faire baisser la taxe sur les ordures ménagères de près de 29 %.

Nous l'évoquions au dernier Conseil municipal : cet engagement était déjà en partie respecté mais il nous fallait aller plus loin.

C'est pour cette raison que ce soir, ce que je vous propose au travers du vote de ce budget, c'est deux choses : c'est de baisser de 5 % la taxe foncière sur le foncier bâti et de baisser de 5 % la taxe foncière sur le foncier non bâti.

Considérant que comme le Gouvernement s'y est engagé, la taxe d'habitation à l'horizon 2020-2021, ne sera plus payée par nos concitoyens. Vous me direz : comment faire ? Comment a-t-on fait ?

Vous avez eu les éléments au dernier rapport d'orientation budgétaire. Je le rappelle : lorsque nous avons été élus en 2014, l'excédent dégagé par la Ville de Saint-Gilles était de 1,4 millions d'euros. Nous avons constaté avec nos services au moment du vote du compte administratif que l'excédent que nous dégageons aujourd'hui est de 2 millions d'euros. C'est-à-dire que, en quatre ans, par une gestion que je qualifierais de sérieuse, de précautionneuse, nous avons augmenté notre excédent budgétaire de 37 % et c'est pour cela que ce soir, je vous propose en continuité de poursuivre la baisse de la fiscalité à Saint-Gilles, -1 % en 2014, je vous propose -5 % en 2019.

Et dans le même temps, en 2019, les Saint-Gilloises et les Saint-Gillois profiteront d'une nouvelle baisse de la taxe sur les ordures ménagères puisque le taux de cette taxe passera de 12 % en 2018 à 10,71 % en

2019, soit au cumul entre 2016 et 2019 une baisse de 31 % de la taxe sur les ordures ménagères. Là aussi, comme sur bon nombre de nos engagements, je crois que nous aurons tenu nos promesses et si nous pouvons aller plus loin, nous le ferons.

Je vous remercie et je laisse place aux questions et aux débats.

Monsieur LEFEVRE, vous avez la parole.

Christophe LEFEVRE : Je vous remercie de me donner la parole. Je vous remercie pour ces explications intéressantes.

J'ai noté toutefois que la baisse de 5 % que vous évoquez là, finalement c'était une chose que nous attendions depuis le début du mandat puisque cela faisait partie de votre promesse de campagne de baisser les taxes locales de 6 %. Donc, mieux vaut tard que jamais, c'est très bien.

Eddy VALADIER : Ce n'est pas mieux vaut tard que jamais, Monsieur LEFEVRE, si vous me permettez de vous interrompre.

Christophe LEFEVRE : Je vous en prie.

Eddy VALADIER : Lorsqu'on est candidat à une élection municipale, on l'est sur la base d'un programme qui se déroule sur 6 ans, il n'y a aucune municipalité, aucune équipe municipale candidate qui affirme à un moment donné de la campagne qu'elle réalisera l'ensemble de son programme le premier jour de son élection. Nous avons commencé progressivement à baisser la fiscalité, fallait-il pour arriver au bout des engagements se donner les capacités, trouver des marges de manœuvre pour le faire.

C'est pour cela que nous avons pris trois ans pour faire des économies, rationaliser la dépense de notre budget et pouvoir aujourd'hui proposer une dépense inférieure et une réduction des impôts des Saint-Gilloises et Saint-Gillois. Jamais personne n'a dit que la baisse des impôts se ferait le premier jour du premier mois de la première année de notre élection.

Christophe LEFEVRE : Merci. Donc, j'ai bien noté également que vous vous réjouissez de la baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, mais je me dois de vous rappeler que ce n'est pas de votre chef mais que cela avait été décidé bien en amont et que quiconque aurait été à votre place aurait eu le même résultat puisqu'il était prévu que dans l'alignement du taux...

Brouhaha

Christophe LEFEVRE : Quiconque aurait été à votre place aura obtenu le même résultat. Il y a d'ailleurs certaines communes qui ont l'effet inverse, notamment, je crois, Garons mais nous l'avons déjà évoqué.

Eddy VALADIER : Monsieur LEFEVRE, un, vous le voyez, c'est tellement facile pour tous les maires qu'il y en a qui réussissent à baisser et il y en a qui augmentent. Moi, je préfère me présenter devant les Saint-Gilloises et les Saint-Gillois avec une baisse de 31 % qu'avec une hausse.

Je l'ai dit dans mes propos, c'est un travail fait par les 39 maires de l'Agglomération, je ne m'en suis pas caché. Après, que vous puissiez croire que cet élément, il était programmé avant l'élection 2014, je viens vous rappeler que la prise de compétence, elle était faite en 2012, donc il n'y avait pas de programmation aucune. Il a fallu que les exécutifs locaux, et vous me croyez ou vous ne me croyez pas, cela n'a pas d'importance, mais celui de l'exécutif de la Ville de Saint-Gilles aille réclamer effectivement qu'il y ait une harmonisation fiscale sur l'Agglomération.

Vous savez, si je n'avais rien dit à l'Agglomération, on ne serait peut-être pas allé si rapidement à une harmonisation fiscale à 10,71 %. Après effectivement, à vous écouter, toutes les bonnes nouvelles, je n'y suis pour rien et toutes les mauvaises, j'en suis la cause...

Christophe LEFEVRE : Je n'ai pas dit cela.

Eddy VALADIER : Mais je ne suis pas certain que les Saint-Gilloises et les Saint-Gillois qui ont vu leurs impôts augmenter pendant 20 ans ou 30 ans, qui ont vu leur taxe sur les ordures ménagères augmenter pendant 30 ans ne se disent pas peut-être un jour : « Tiens, il y a peut-être quelques coïncidences mais peut-être pas que ».

Christophe LEFEVRE : J'entends bien. Toutefois que je n'ai pas dit que tout ce qui est bon n'était pas de vous et tout ce qui était mauvais vous appartenait. Je ne me suis pas permis de dire cela. Je voudrais préciser les éléments. D'accord ? Bien.

Juste une question, en fait. Je m'étonnais parce que j'ai vu que vous présentiez un excédent de 2 284 000 soit une progression de 38 % du budget net sur la base du... j'ai regardé les derniers éléments comptables et une question me venait à l'esprit ; je voulais savoir pourquoi vous ne proposeriez pas à la population saint-gilloise comme a pu le faire votre homologue Christian ESTROSI à Nice, c'est-à-dire compte tenu de ces éléments comptables intéressants un chèque carburant à la population en suivant les mêmes critères que cela a été fait à Nice ? Qu'est-ce qui vous en empêche ?

Eddy VALADIER : Votre démagogie ne s'arrêtera jamais.

Christophe LEFEVRE : C'est l'actualité, c'est tout. C'est l'actualité, ce n'est pas de la démagogie.

Eddy VALADIER : D'abord, je dois vous dire deux choses. L'actualité que vous évoquez, je ne la néglige pas, je l'écoute, je l'entends, je la prends en compte. Mais lorsqu'on gère une ville de 14 000 habitants et qu'on prépare un budget de 23 millions d'euros ce n'est pas un budget qu'on établit sur l'actualité. C'est un budget qu'on prépare. Celui-ci, depuis le mois de juillet dernier. Donc, il est complètement déconnecté de l'actualité. Si on aboutit à la proposition que je peux faire ce soir au Conseil municipal, de diminuer les impôts à la fiscalité à Saint-Gilles, c'est aussi parce que il y a quatre ans de gestion auparavant.

Après, effectivement, lorsqu'on est dans l'opposition, on peut en demander toujours plus. Moi je suis d'accord avec vous. Mais dites-moi où on prend l'argent ?

Effectivement, vous avez raison de souligner que Christian ESTROSI est un bon collègue. Il agit à sa manière. Mes collègues de l'agglomération ils agissent à leur manière et à Saint-Gilles, on agit à notre manière, en fonction du contexte, en fonction de nos priorités, en fonction de notre programme, en fonction de notre budget. Je vous rappelle que les taxes perçues sur les carburants, elles sont perçues par une collectivité, la Région et l'Etat. Je ne vois pas comment une ville, alors qu'elle ne perçoit pas de taxes sur un produit, puisse proposer « une ristourne ». Cela ne me paraîtrait pas logique. Mais je comprends que, surpris par le budget que nous avons préparé, vous puissiez en proposer encore plus.

Christophe LEFEVRE : Non, je ne suis pas surpris. Je vous demandais juste pourquoi cela ne figurait pas ? Je comprends maintenant que vous ne puissiez pas adapter votre budget qui a été anticipé depuis de longues dates et que ce ne soit pas dans vos possibilités d'être malléable avec l'actualité. Néanmoins, cela m'intéressait, sans jugement de valeur et sans revendication particulière. Mais, je m'étonnais, que vous ne preniez pas en compte les difficultés de certains ici et que, compte tenu de vos chiffres présentés là, vous ne fassiez pas d'effort à leur endroit.

Eddy VALADIER : Lorsqu'on baisse les impôts de 5 %, on agit sur tous les contribuables. C'est tout au contraire de votre proposition. On le fait de façon indifférenciée pour tous les Saint-Gilloises et les Saint-Gillois qui sont contributeurs du budget de la ville. On ne fait pas de discrimination entre ceux qui utilisent – je n'en sais rien – le vélo, le gasoil, l'électricité pour un véhicule électrique... Quelle mesure mieux que la baisse du taux de fiscalité local agit sur l'ensemble des foyers fiscaux de cette ville ? Aucune. Aucune. C'est la mesure la plus exhaustive et la plus juste que l'on puisse prendre.

Christophe LEFEVRE : Elle concerne ceux qui s'acquittent de l'impôt, pas sur toute la population.

Eddy VALADIER : Toutes les autres mesures, ce sont des mesures catégorielles et justement, la façon dont nous gérons cette commune, elle est faite sans différence de catégorie, sans différence de territoire, sans différence de conditions, on agit pour tous et pour tout le monde partout.

Hors micro - Brouhaha

Eddy VALADIER : Donc, non Monsieur LEFEVRE, je ne prendrais pas des mesures catégorielles. Ce n'est pas du rôle d'une collectivité. Les mesures catégorielles, elles doivent être prises par ceux qui ont à gérer notre pays, pas par une collectivité. Je ne ferais pas des cadeaux aux uns ou aux autres. C'est hors de question.

Christophe LEFEVRE : Oui mais j'entends bien. C'était juste une question. Après, vous les appelez « mesures catégorielles », moi je les appelle mesures sociales mais c'était un point qui différencie, ce n'est pas grave. C'était juste ma question. Vous ne le faites pas, vous ne le faites pas.

Eddy VALADIER : Si la baisse des impôts n'est pas une mesure sociale, alors il faudra m'en trouver une meilleure.

Christophe LEFEVRE : La baisse des impôts elle concerne ceux qui en paient...

Hors micro - Brouhaha

Christophe LEFEVRE : Mais ce n'est pas le propos là. J'ai noté que je vous ai posé une question.

Eddy VALADIER : Ce que je retiens de votre dernière intervention, c'est que vous n'êtes pas pour la baisse des impôts pour ceux qui en paient. Donc les Saint-Gillois qui paient des impôts, les contribuables, seront heureux d'apprendre de votre bouche que vous n'êtes pas favorable à la baisse des impôts des contribuables.

Christophe LEFEVRE : C'est vous qui l'interprétez comme cela, mais ce n'est pas du tout...

Eddy VALADIER : Mais non, vous venez de le dire.

Christophe LEFEVRE : Pas du tout. Pas du tout.

Eddy VALADIER : Vous venez de le dire, Monsieur LEFEVRE.

Vous venez de dire la baisse des impôts ne profitent qu'aux contribuables. D'abord, c'est une lapalissade mais cela signifie que vous êtes contre une baisse des impôts aux contribuables.

Christophe LEFEVRE : Pas du tout. Pas du tout. Vous l'avez interprété, vous ferez savoir ce que vous voulez. Vous interprétez mal. Je dis juste que comme complément mais...

Eddy VALADIER : Je ferai savoir aux contribuables de la ville de Saint-Gilles que vous êtes contre la baisse de leurs impôts mais il n'y a pas de souci là-dessus.

Christophe LEFEVRE : Mais j'entends bien que vous ne voulez pas aller en ce sens, alors que Monsieur ESTROSI votre grand ami l'a fait et que vous contestez.

Eddy VALADIER : Attendez, mais Monsieur LEFEVRE...

Christophe LEFEVRE : Vous dites que cela ne m'appartient pas, que c'est gouvernemental et pas d'une commune.

Eddy VALADIER : Je ne gère pas avec mes collègues la ville de Saint-Gilles en regardant ce que fait Christian ESTROSI, Alain JUPPE à Bordeaux, je ne sais pas quel élu socialiste ailleurs, Anne HIDALGO à Paris. D'ailleurs tant mieux parce qu'elle a augmenté les impôts locaux fortement à Paris, donc je ne regarde pas ce qui se fait ailleurs. Nous avons été élus par les Saint-Gilloises et les Saint-Gillois sur la base d'un programme et ce que je m'évertue à faire avec mes collègues, c'est de respecter nos engagements.

Moi, je suis pour la liberté de gestion de nos collectivités. Alors, Christian ESTROSI fait ce qu'il veut, Julien SANCHEZ à Beaucaire, il fait ce qu'il veut. D'ailleurs, on aura baissé plus les impôts à Saint-Gilles qu'à Beaucaire, vous l'aurez noté. Parce qu'on ne baisse pas nous, de 0,001 % pour dire qu'on a baissé les

impôts. Chacun fait ce qu'il veut, à Vauvert, à Beaucaire, Aigues-Mortes, à Nîmes, personne, personne, personne, je vous dis bien, personne ne nous dicte la conduite qu'on a à tenir à Saint-Gilles pour la gestion de l'affaire de la commune de Saint-Gilles. Donc, je vous le dis, ne notez pas, s'il vous plaît, ce que fait ESTROSI à Nice, je m'en fous.

Applaudissements

Christophe LEFEVRE : Très bien, je vous remercie de ces précisions.

Frédéric BRUNEL : Pour justement rebondir sur la taxe des ordures ménagères. Comment on est arrivé à la baisser ? Certaines villes en ont payé un peu plus mais s'il n'y a pas une réflexion globale, on n'en serait pas là. Toutes les communes ont bien été concertées et là, cela a vraiment été une action de développement durable, parce qu'au lieu qu'il y a justement une société par collectivité... Si on prend le cas d'une collectivité du sud de l'agglomération, nous avons Saint-Gilles, Générac, Garons et Nîmes qui s'enchevêtrent. Alors, c'était à chaque fois quatre sociétés qui allaient faire les encarts des domaines, qui multipliaient les kilomètres, la pollution et le coût. Cette fois-ci, il y a eu des marchés publics en quadrillant notre territoire. Donc pour le nôtre, il y a Garons, Saint-Gilles, Générac et un bout de Nîmes la frange nord. De là, on a réduit justement les véhicules, la pollution, économiquement la taxe a baissé et socialement parlant, on peut développer davantage le tri sélectif avec plus d'actions de communication.

Voilà comment cela s'est passé. Merci.

Eddy VALADIER : Vous avez raison et je vous remercie de le préciser Monsieur BRUNEL, les choses ne sortent pas du chapeau. Vous avez raison, il faut travailler, il faut innover, il faut proposer des choses audacieuses pour arriver à baisser une taxe ou une fiscalité, bien évidemment.

S'il n'y a pas d'autres questions, je sou mets au vote ce budget primitif 2019 : qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous avez raison de vous abstenir parce que quand on est contre la baisse d'impôts pour les contribuables, il ne faut pas la voter derrière. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE

6. Budget primitif 2019 du Port de Plaisance.

Eddy VALADIER : Un budget primitif du port de plaisance qui s'élève à la somme de 86 830 €

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A la majorité, je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE

7. Budget Principal 2018 – Décision modificative n°4

Eddy VALADIER : Vous le voyez dans le tableau qui vous a été remis. En section de fonctionnement, on a des variations qui aboutissent à la somme de 2 920 € et vous le renotez en section d'investissement en dépenses comme en recettes : -600 000 € dont -554 520 € d'emprunts.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A la majorité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE

8. Actualisation des tarifs communaux pour l'année 2019

Eddy VALADIER : Comme en l'habitude, en ce mois de décembre, nous actualisons les tarifs communaux pour l'année 2019. Vous avez eu le tableau habituel avec l'ensemble des tarifs.

Y a-t- il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe Front national.

ADOPTÉE A LA MAJORITE

9. Acompte de subvention accordé au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'année 2019

Eddy VALADIER : Il s'agit d'acompte de subvention accordé au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2019 porté à la somme de 126 130 €

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

10. Acompte de subvention accordé à « l'Association des Festivités pour Saint-Gilles » pour l'année 2019

Eddy VALADIER : 51 250 € Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

11. Acompte de subvention accordé au Centre Social et Culturel « La Croisée » pour l'année 2019

Eddy VALADIER : 22 900 € Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

12. Acompte de subvention accordé au Comité des Œuvres Sociales (COS) du Personnel Municipal de Saint-Gilles pour l'année 2019

Eddy VALADIER : 27 000 € Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

13. Attribution d'une indemnité de gardiennage de l'église

Eddy VALADIER : 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

14. Signature de l'avenant n° 4 à la convention cadre de fonctionnement de la Direction des Usages et des Infrastructures Numérique (DUIN) commune à Nîmes Métropole et à la Commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Signature d'une convention cadre de fonctionnement de la Direction des Usages et des Infrastructures Numériques commune à Nîmes Métropole et à la commune de Saint-Gilles intégrant l'avenant numéro 4.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

15. Mise à jour du tableau des effectifs titulaires de la Commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Je cède la parole à mon collègue, Jean-Pierre GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Oui, Monsieur le Maire. En fait, cette délibération est juste pour valider de la création de deux emplois. L'adjoint technique dans la filière technique.

Eddy VALADIER : Des questions ? Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : *intervention hors micro* C'est une mutation qui est arrivée. La création du poste xxx quels sont les grades xxx.

Eddy VALADIER : C'est quelqu'un qui était sur le CCAS qui passe à la ville, donc c'est considéré comme une mutation puisque ce sont deux établissements indépendants budgétairement.

Christophe LEFEVRE : Je n'ai pas d'autres questions. Merci.

Eddy VALADIER : Pas d'autres questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Eddy VALADIER : Avant que je n'aborde la délibération n°16, vous avez eu un préalable au Conseil municipal. Bien évidemment, la liste des conseillers municipaux qui ne prennent pas part au vote sur certaines délibérations, notamment celle où ils sont au Conseil d'administration du CCAS, du COS, de l'association des festivités etc. Je suis allé un petit peu vite mais il y a une série de conseillers municipaux qui n'ont pas pris part au vote, bien évidemment.

16. Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les agents de la Commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Je laisse la parole à Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : En fait, lors du Conseil municipal du 12 décembre 2017, nous avons voté la mise en place du RIFSEEP concernant tous les agents de la collectivité. Mais comme un certain nombre de cadres d'emploi, les arrêtés n'avaient pas été publiés. Donc, la délibération présente est là pour valider la mise en place de ce dispositif pour les emplois des attachés de conservation du patrimoine et bibliothécaire, des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Merci. Oui, je reviens sur ce dossier que nous avons déjà vu passer et je vous réitère les mêmes réserves. A savoir que certaines clauses de modulation du montant de la prime nous paraissent quand même inacceptables. Je m'explique. Vous avez en page 5 entre les deux tableaux, donc modulation de la prime de CIA en tenant compte du présentisme et là donc, on a les types d'absence qui peuvent venir minorer cette prime en fonction des jours d'absence. Là, on constate que par exemple, y figure accident du travail. Alors, il y en a d'autres, maladie professionnelle etc. mais je prends l'accident du travail comme exemple. Si vous avez un salarié qui est brillant dans son activité tout au long de l'année mais qui, en descendant l'escalier loupe une marche, se tord la cheville et est absent dix jours, il aura donc sa prime minorée de la moitié pour cet accident du travail. Moi, cela me choque profondément.

Je voudrais qu'on fasse la distinction entre les gens qui ont une absence pas fantaisiste mais une absence récurrente un peu parce qu'ils sont un peu sensibles et les gens qui ont une absence pour des causes réelles et avérées, notamment l'accident du travail. Il y a quand même, dans les termes en interne à son activité, cela me déplaît et en l'état, je voudrais que cela soit reconsidéré parce que cela me paraît immoral d'appliquer une modulation à la baisse pour quelqu'un qui fait correctement son travail mais qui serait victime, par exemple, d'un accident du travail.

Eddy VALADIER : Je vous donne un seul exemple. C'est une prime, il faut bien le comprendre, qui vient en plus du salaire et de l'indemnité du fonctionnaire et qui est là pour récompenser la qualité du service public qui est rendu à nos concitoyens. Donc, nous considérons que vous ne pouvez pas avoir une prime si vous ne travaillez pas tout au long de l'année. C'est comme dans une entreprise. Si vous ne contribuez pas à la performance de l'entreprise, si vous ne contribuez pas à la performance du service public, cela me paraît tout à fait naturel, et c'est la loi qui le permet, que vous percevez votre rémunération, votre salaire, mais que vous ne percevez pas une prime de performance. Vous n'avez jamais vu dans une entreprise un salarié absent toute l'année pour accident de travail, maladie, ce que vous voulez, et qui perçoit une prime de performance. Donc, nous avons considéré sur ce principe-là, que nous n'avions pas à exclure ce type de maladie que vous évoquez comme d'autres.

C'est un choix, c'est une prime qui vient en plus, qui vient pour récompenser la performance, lorsque vous ne participez pas à la performance, c'est difficile de percevoir une prime de performance. Sauf à décourager ceux qui sont performants.

Christophe LEFEVRE : C'est votre façon de voir les choses.

Eddy VALADIER : Oui c'est notre façon de voir les choses.

Pas d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A la majorité je vous remercie.

ADOPTEE A LA MAJORITE

17. Marché d'assurances et dommages aux biens

Jean Pierre GARCIA : Cette délibération simplement, pour valider un avenant qui consiste en une baisse de notre cotisation à 4notre assurance dommages aux biens. Donc, baisse de 2 437 €

Eddy VALADIER : Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

18. Dérogations exceptionnelles à la règle du repos dominical des commerces.

Xavier PERRET : Cela fait partie un peu des marronniers du Conseil municipal parce qu'on le vote tous les ans. Je suppose que vous avez lu la délibération, il n'y a rien de très compliqué. Moi, je vais simplement vous indiquer que cette délibération permettant l'ouverture exceptionnelle et concernant le repos dominical concerne les commerces pour les branches d'activités hypermarché, commerce de jeux et jouets en

magasins spécialisés, commerce de détails d'autres équipements de la maison, commerce de détails de chaussures en magasins spécialisés, commerce de détails en parfumerie, etc.

Les dates qu'on a retenues, pour les soldes d'hiver : 13 et 20 janvier, après on a le 28 avril pour la journée « Aimer le bio », le 5 mai Festival des fleurs, 9 juin dimanche de pentecôte, 30 juin c'est l'ouverture des soldes d'été, 25 août Ferrières de la pêche de l'abricot, 1^{er} septembre Fêtes votive, 3 novembre Fêtes de la Toussaint, 15, 22 et 29 décembre Fêtes de Noël.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur PERRET, y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui, j'avais une question.

Alors, dans mon propos, il n'y a pas de considération hostile envers l'un ou envers l'autre, mais juste une précision. Quand on évoquait le commerce de détails ou de proximité, j'imaginai qu'il s'agissait des commerces de centre-ville qui souffrent un peu en ce moment et qu'on pouvait envisager que l'ouverture dominicale était une façon pour eux de reconstituer un peu leur chiffre d'affaires, auquel cas, j'étais étonné de voir figurer la notion d'hypermarché, qui n'est pas dans les mêmes souffrances que le commerce de centre-ville. Donc je voulais juste avoir des précisions là-dessus.

Mon propos n'est pas de condamner les uns ou les autres, de jeter l'opprobre les uns ou les autres.

Xavier PERRET : En fait, je suis allé un peu vite, je pensais que vous avez lu la délibération, parce que cela ne concerne justement pas les commerces de proximité parce que eux, ils sont quasiment ouverts, autorisés à ouvrir toute l'année le dimanche. C'est-à-dire que souvent, ce sont soit des commerces qui tombent sous le coup de la réglementation qui permet d'être ouverte : bureau de tabac, pharmacie, station-service, magasins de détails meubles et bricolage, fleuristes, poissonneries, vous avez toute la liste. Après, dans la mesure où vous êtes vous-même à l'ouverture, si c'est le gérant qui est là le dimanche, il peut très bien ouvrir, ce n'est pas interdit.

En fait, cette délibération c'est pour permettre, on va dire, entre guillemets, aux gros d'être ouverts ces dimanches-là parce que, eux ils n'ont pas le droit. Voilà. J'étais assez clair ?

Eddy VALADIER : Monsieur PERRET, je vous remercie. D'autres questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

19. La responsabilité civile de la Commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Vous le voyez, trois affaires sur laquelle la responsabilité de la commune est engagée pour un peu plus de 1 500 €

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20. Cession de parcelles au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard

Eddy VALADIER : Il s'agit d'une régularisation par la prise en compétence des services départementaux d'incendie et de secours. On s'est aperçu que l'assiette appartenait toujours à la ville et bien évidemment, pour que le SDIS intervienne sur le centre départemental d'incendie et de secours de Saint-Gilles, il faut qu'il soit propriétaire, sinon il ne veut pas faire de travaux sur une propriété qui ne lui appartient pas.

Christophe LEFEVRE : J'étais étonné de cette délibération puisque j'étais étonné de la volonté – ou des obligations peut-être – qu'a la ville de léguer ce terrain au SDIS puisque, jusqu'à présent, cela fonctionnait très bien ainsi. Donc, je suis surpris et je voulais comprendre pourquoi il n'y avait pas une alternative par exemple sous forme de bail emphytéotique consenti au SDIS plutôt que la ville se démunisse de son patrimoine parce qu'on ne connaît pas l'avenir. Imaginons que, je ne sais pas, demain, le SDIS s'installe sur Garons ou que ce terrain qu'aurait été donné n'appartenant plus à la ville, cela fait quand même partie du patrimoine de la ville.

Je suis étonné de cette volonté alors qu'un simple bail emphytéotique règle le problème.

Eddy VALADIER : Le SDIS ne peut pas légalement intervenir sur l'assiette foncière, s'il n'en est pas propriétaire. Cela signifie que si on ne fait pas ce geste-là, c'est à la ville de poursuivre l'entretien, l'amélioration, l'extension des locaux du service départemental, donc à la charge de la ville...

Christophe LEFEVRE : Mais aujourd'hui, les bâtiments étaient construits par qui ?

Eddy VALADIER : Oui. Moi, je n'ai pas l'intention, n'ayant plus la compétence des services départementaux et d'incendie et de secours, de payer les travaux pour les pompiers, il faudrait être fou. On ne va quand même pas, la ville de Saint-Gilles, être la seule commune du Gard ou de France à payer l'entretien ou les extensions ou la rénovation des bâtiments.

Christophe LEFEVRE : Mais, aujourd'hui qui paye ?

Eddy VALADIER : Personne. Aujourd'hui, il n'y a personne parce que la ville ne veut pas payer et le service départemental, il ne veut pas le faire, il n'est pas propriétaire.

Christophe LEFEVRE : Oui mais aujourd'hui, ces bâtiments, ces terrains ne sont pas loués, il y a une mise à disposition.

Eddy VALADIER : Oui, bien sûr.

Christophe LEFEVRE : Cela fait combien de décennies que les pompiers sont installés ici ?

Eddy VALADIER : 18 ans, la départementalisation.

Christophe LEFEVRE : Voilà, donc 18 ans et cela fonctionne bien ainsi et je m'étonne que la ville se déleste d'une valeur foncière je crois de 550 000, donc je suis étonné.

Eddy VALADIER : Soyez étonné.

Christophe LEFEVRE : Merci.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A la majorité, je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

21. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – Attribution de subventions

Géraldine BREUIL : Il s'agit en effet de la délibération concernant les façades des propriétaires privés en centre historique. Il a été attribué entre le 16 octobre 2018 et le 20 novembre 2018, en tout cas deux projets ont été réputés éligibles au financement de ces façades. Des dossiers qui se situent impasse Danton et rue Puits-de-Dayre pour un montant total de 11 715 € de travaux, ce qui signifie une subvention attribuée de 1 757,25 € de travaux.

Puis une annulation, mais c'est simplement une démarche administrative puisque cette façade sera également traitée, c'est une mise à jour, donc on annule la subvention précédente pour la place Frédéric-Mistral puisqu'on revoit le budget de travaux afin de réajuster en fait la subvention aux travaux nécessaires sur la place Mistral, donc c'est une annulation de subvention.

Est-ce que vous avez des questions ?

Eddy VALADIER : Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

22. Participation financière de la Commune aux classes de neige, de découverte, aux actions éducatives des écoles pour l'année scolaire 2018-2019

Dominique NOVELLI : Comme chaque année, nous votons la participation financière de la Commune aux classes de neige et de découverte.

Donc, pour l'école élémentaire, 45 € maximum par élève et pour l'école préélémentaire 42 € maximum par élève, de grande section. Question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

23. Signature d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet « point ressources jeunes 16/25 ans »

Eddy VALADIER : Elle vous est présentée par Madame HARTMANN.

Catherine HARTMANN : Le centre social et culturel « La Croisée » est porteur du projet « point ressources jeunes 16/25 ans », en partenariat avec la ville de Saint-Gilles, la mission locale jeune de Nîmes Métropole et le service de prévention spécialisée de l'association Samuel Vincent.

L'objectif général de ce partenariat est d'accueillir, informer et orienter les jeunes saint-gillois de 16 à 25 ans.

Il convient d'établir une convention entre les quatre partenaires, afin d'en définir les modalités de fonctionnement. Cette convention sera conclue pour une durée de trois ans. Le Conseil municipal est saisi pour approuver ou non cette convention.

Eddy VALADIER : Y a-t-il de questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

24. Signature d'une convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre du « passeport été » 2019.

Berta PEREZ : Il s'agit de la signature d'une convention de regroupement de commandes pour la mise en œuvre du passeport été 2019 comme toutes les années. Donc c'est pour les jeunes de la Commune âgés de 13 à 23 ans.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

25. Signature d'une convention type d'installation d'un Défenseur des droits – Collectivité

territoriale / Etat

Eddy VALADIER : Signature d'une convention type d'installation d'un Défenseur des droits entre la Collectivité et l'Etat, délibération somme toute classique.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

26. Aménagement de la rue Gambetta - Dissimulation du réseau électrique

Eddy VALADIER : Nous avons des délibérations qui ont été remises sur table, concernant notamment la dissimulation des réseaux électriques rue Gambetta.

Est-ce que vous voulez une suspension de séance pour les examiner ou ce n'est pas la peine ? Non.

Je cède la parole à Monsieur GILLI.

Serge GILLI : Oui, merci.

Cela concerne l'aménagement de la rue Gambetta, dissimulation du réseau électrique. Dans le cadre de l'aménagement de la rue Gambetta, la ville de Saint-Gilles a décidé de mettre en discrétion les réseaux aériens, électricité basse tension et télécom.

La présente délibération se rapporte à la mise à discrétion des réseaux électriques aux conditions fixées par le SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard) et demander d'approuver le projet dont le montant s'élève à 108 454 € TTC et de demander des aides les plus hautes possible auprès d'autres organismes.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

27. Aménagement de la rue Gambetta – Génie Civil Télécom – Dissimulation du réseau de Télécommunication

Serge GILLI : Alors pareil, cette fois-ci, c'est dissimulation du réseau de Télécom et demander d'approuver le projet dont le montant s'élève à 18 466 € et de demander les aides les plus hautes possible auprès d'autres organismes.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Eddy VALADIER : Bien, mes chers collègues, ce Conseil municipal qui a permis le vote du budget se termine. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, vous convie à nous rejoindre vendredi à 18h pour l'inauguration de l'Abbatiale et puis, vous donne rendez-vous début d'année prochaine.

Merci beaucoup, bonne soirée.

La séance est levée à 21h50.